L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 AOUT 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, no 22, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 14 AOUT 1852.

POUR PRÉSIDENT: **WINFIELD SCOTT**, *DE LA VIRGINIE*.

POUR VICE-PRÉSIDENT: **WM. A. GRAHAM**, *DE LA CAROLINE DU NORD*.

ELECTEURS

Pour président et pour vice-président:

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard; (substitut, J. B. WILKINSON Jr., de Plaquemines.)

Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans; (substitut, CYPRIEN DUFOUR, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension; (substitut, FERGUS GARDÈRE, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Féliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET de St-Martin; (substitut, J. K. ELAKE, des Rapides.)

Sixième District—JOHN RAY, de Ouachita, (substitut, D. F. BOYSDEN, de Caddo.)

CONTRASTE.

Le Général Scott.	M. Pierce.
Monsieur, je suis de la façon la plus complète en faveur de la Constitution, en faveur de l'Union, en faveur du Compromis, et d'une façon tout aussi complète contre quiconque est opposé au Compromis, à l'Union et à la Constitution. (Discours du Général Scott à la délégation du Kansas.)	*On m'a demandé si j'aimais la loi sur les esclaves fugitifs. J'ai répondu que non, que je l'abhorrais. Je me révolte à la pensée de livrer un esclave. Cette loi viole l'humanité et le droit moral.* (Discours prononcé par M. Pierce à Manchester, N. H., le 2 janvier 1852.)

EUROPE.

La malle nous a transmis hier nos journaux européens et notre correspondance parisienne apportés par le *Niagara*. Les dernières dates de Paris sont du 22 juillet et de Liverpool du 24. On trouvera ailleurs les détails pleins d'intérêt que nous avons empruntés aux journaux français.

L'arrivée de Louis-Napoléon à Paris a été retardée par suite de son voyage à Bade. Le *Moniteur* annonce que le Président s'est déterminé à prolonger son absence de trois jours.

Le *Journal des Débats* annonce qu'il est question d'une modification dans le ministère.

M. Drouyn de l'Huys, vice-président du sénat, serait nommé ministre des affaires étrangères; M. de Turgot passerait au ministère d'Etat; M. Magne serait nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Lefebvre-Duruflé.

M. de Casabianca serait nommé président de la section des travaux publics au conseil d'Etat, en remplacement de M. Magne;

Et M. Lefebvre-Duruflé serait nommé membre du sénat.

Ces changements auraient lieu aussitôt après le retour de M. le président.

Un journal assure que plusieurs prélats vont être élevés à la dignité de sénateur. Parmi eux, on cite M. de Prilly, évêque de Chalons-sur-Marne, qui est aujourd'hui l'un des doyens du clergé français.

Le président a remis la croix de commandeur de la Légion d'honneur à M. le comte de Ségur, président du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg; la croix d'officier à M. Vigner, ingénieur en chef, et la croix de chevalier à M. Lemoine, ingénieur, qui a dirigé la locomotive du train présidentiel; à M. Dacloux, ingénieur ordinaire de première classe; à M. Jacquinet, ingénieur en chef qui a dirigé les travaux de la quatrième section; à M. Hollopeau, chef du mouvement de la ligne; et à M. Stbrol, directeur du chemin de Bâle à Strasbourg.

CALIFORNIE.—*L'El Dorado* a point apporté de journaux de San Francisco. Nous avons reçu quelques feuilles de Sacramento allant jusqu'au 15 juillet. Elles nous apprennent que les crimes sont redevenus en Californie aussi fréquents que par le passé: on ne parle plus que d'assassinats, de meurtres, de vols et de pillage. Les comtés de Shasto, de Trinité, de Calaveras et de Dorado sont ceux où le repos public est le plus souvent troublé.

L'émigration est toujours fort considérable, et la population des principales villes est journellement augmentée.

L'anniversaire de l'indépendance américaine a été célébré dans tous les établissements de la Californie. Il y a eu de grandes réjouissances dans les districts habités par les mineurs.

Le choix de la Convention Nationale Démocratique pour la Présidence a causé une vive surprise aux habitans du lointain Etat.

Comme de coutume les avis des îles Sandwich et de l'Orégon nous arrivent par la voie de la Californie. Rien de nouveau.

UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE.—On sait que le *Herald* de New-York a chaudement soutenu M. Pierce depuis sa désignation; on sait aussi que ce journal s'était joint à l'*Union* pour crier à la calomnie lors de la reproduction du fameux discours de New-Boston. Eh bien! le *Herald* est venu à résipiscence. En présence du serment de M. Foss, le rapporteur, il s'est déclaré convaincu, car, dit-il, « *notre propre expérience* nous a prouvé, lorsqu'il s'agissait de langage véritable tenu par un orateur, de nous fier au rapporteur, s'il a quelque probité, *comme au témoin le plus digne de foi*. Le devoir du rapporteur qui devient du reste une habitude, est de rendre compte d'un discours *comme il l'entend* et de l'entendre surtout d'un bout à l'autre. L'auditoire ne saisit pas le sens réel ou les propres mots de la dixième partie d'un discours prononcé devant une grande réunion, et le témoignage d'un spectateur, comme aussi, dans beaucoup de cas, celui de l'orateur lui-même, ne peut pas, pour ce qui est de l'exactitude, commander la confiance comme celui du rapporteur. »

WILMOT ET PIERCE.—Tous les grands-prêtres de l'abolitionisme se prononcent successivement en faveur de M. Pierce. Que signifie cette fraternité, et pourquoi cet empressement à se rallier à la cause du candidat locofoco? On le devine sans peine. Le discours prononcé à New-Boston a rendu M Pierce populaire parmi les *free soilers*. L'honorable David Wilmot, de la Pennsylvanie, célèbre par le proviso auquel il a attaché son nom, vient d'embrasser la cause de M. Pierce, de M. Pierce que soutiennent déjà Giddings, Van Buren et consorts.

M. E. C. CABELL.—Encore un de ces prétendus transfuges whigs qui après tout n'ont jamais abandonné notre cause, quoiqu'en aient dit les journaux locofocos. M. CABELL, de la Floride, figurait dans la liste des déserteurs qui, selon nos adversaires, étaient passés avec armes et bagages dans le camp locofoco. Or, nous venons de lire dans le *Tallahassee Sentinel* le passage suivant d'une lettre écrite par M. Cabell:—« Le parti whig de mon Etat a résolu de soutenir le général Scott et j'adhérerai à cette détermination. Je ne puis certes pas soutenir M. Pierce, et je suis d'accord avec vous sur les conséquences probables de son élection.»

Qu'en pensent nos confrères du *Courrier*.

NOMINATIONS.—Les nominations suivantes faites par le Président et ratifiées par le Sénat ont été publiées par les journaux de Washington:

HUMPHREY MARSHALL, du Kentucky, commissaire des Etats Unis en Chine.

BENJAMIN PATTERSON, marshall du district septentrional de l'Alabama.

HOWARD MILLSPAUGH, essayeur à la Monnaie de la Nouvelle-Orléans.

Congrès.

Séance du 5 août.

SÉNAT.—Le message du président relatif à la question des pêcheries est pris en considération. M. Hamlin prend la parole et fait ressortir la nécessité de protéger les pêcheries américaines.

M. Soulé déclare qu'il désire prendre la parole sur cette question et demande le renvoi du débat à la semaine suivante. Cette proposition est adoptée.

Le bill des allocations indiennes est pris en considération. Un long débat s'engage entre MM. Cass, Sébastian, Underwood, Bell, Atchison et Walker.

La séance est levée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill des allocations civiles et diplomatiques est discuté, et l'amendement qui porte le salaire et les frais d'installation du commissaire des Etats-Unis en Chine de $6000 à $15,000, est adopté.

Séance du 6 août.

SÉNAT.—Le bill du homestead et le bill relatif à la distribution des terres sont rapportés par M. Hamlin, qui en propose le rejet.

M. Seward présente la résolution suivante:

« Le président des Etats-Unis est requis d'annoncer au Sénat, dans le cas où l'intérêt public ne s'y opposerait pas, si des propositions ont été faites par le roi des îles Sandwich pour transférer la souveraineté de ces îles aux Etats-Unis, et de communiquer au Sénat tous les renseignements officiels qu'il possède sur ce sujet.»

Le bill des allocations indiennes est discuté.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre reprend la délibération sur le bill des allocations civiles et diplomatiques. La discussion remplit toute la séance.

[illegible]

RELIGION ET POLITIQUE.—L'intolérance politique donne souvent la main à l'intolérance religieuse. Depuis l'ouverture de la campagne présidentielle nous avons été frappés d'une chose, c'est que bon nombre d'amis politiques de M. Pierce semblent confondre dans leur haine les partisans du général Scott et les citoyens qui professent le culte catholique. On ne se demande pas trop, il est vrai, mais on fait toujours par se trahir. Pourquoi cet inconcevable acharnement? Le général Scott appartient à la religion réformée, et nous croyons que sa fille seule, de tous les membres de la famille, est catholique. Quoiqu'il en soit, le 4 du mois dernier, les citoyens de la ville de Waynesburg furent très étonnés de voir flotter au clocher de la chapelle catholique un pavillon portant une croix noire sur les bras de laquelle on pouvait lire les noms de Scott et de Graham. Ce pavillon avait été hissé au sommet de l'église pendant la nuit par des individus qui se proposaient par là de tourner à la fois en ridicule et le général Scott et le culte catholique. Le mépris des citoyens a fait justice de la double insulte.

Cependant que les amis de M. Pierce ne continuent pas à se livrer à ces odieuses manifestations. Qu'ils se gardent de mêler la question religieuse à la question politique, car le peuple les condamnerait solennellement.

Le steamer *Arctic* est parti de New-York pour Liverpool samedi dernier avec $300,000 en espèces.

CHOLÉRA.—Ce terrible fléau continue à exercer ses ravages à Rochester, dans l'Etat de New-York.

VENGEANCE DE DÉBITEURS.—M. Willard, encanteur, était établi à St Joseph, Etat du Missouri. Il eut le malheur de faire des dettes et l'imprudence de déclarer qu'il ne les paierait point. Plusieurs de ses créanciers se réunirent, s'emparèrent de lui de vive force, le traînèrent dans le bas, l'attachèrent à un arbre et le flagellèrent à mort. Les citoyens ayant appris que l'infortuné Willard avait péri sous le fouet, se précipitèrent en foule vers le théâtre du supplice et y retrouvèrent trois des misérables qui avaient participé au crime. Ils allaient les mettre en pièces lorsque l'autorité intervint et arracha les meurtriers des mains de la multitude. Aux dernières dates, on n'était pas bien sûr que la police fut assez forte pour repousser une attaque du peuple et on craignait que les prisonniers ne fussent enlevés et exécutés sommairement.

ORLEANS HIGH-SCHOOL.—Les examens à l'Ecole Supérieure située rue de l'Esplanade commenceront lundi et se poursuivront mardi. Les élèves les plus avancés réciteront plusieurs morceaux choisis en français, en anglais et en espagnol, et la solennité se terminera par un discours du professeur Everett et un autre du professeur de Tournière.

LE VERDICT D'UN JURY D'ENQUÊTE.—Nos lecteurs connaissent tous les détails de l'incendie du *Henry Clay*. Le coroner appelé à constater les causes de l'épouvantable sinistre a réuni un jury d'enquête à New-York, et celui-ci, après cinq heures de délibération, a rendu un verdict dont voici la teneur:

Vu les faits de la cause qui sont les suivantes:

Le 28 juillet 1852, pendant que les personnes dont les cadavres ont été retrouvés depuis (elles sont désignées dans le préambule) étaient comme passagers, à bord du *Henry Clay*, ce steamer a pris feu, s'est échoué à la côte et y a été entièrement consumé.

John Simons, un des passagers, a été brûlé vif; tous les autres, on ont été précipités à l'eau par le choc ou s'y sont jetés d'eux-mêmes pour se soustraire aux flammes, et ont perdu la vie dans les flots.

Ce même jour, vers sept heures du matin, le *Henry Clay* avait quitté Albany pour transporter des passagers sur l'Hudson. John Tallman était le capitaine et l'un des propriétaires du navire: Thomas Collyer, l'un des autres propriétaires; James H. Jessup, le commis; Edward Hubbard, le pilote; James Elmendorff, le second pilote; John Germaine, l'ingénieur; Charles Merritt, l'aide-ingénieur; et un jeune homme dont le nom est ignoré du jury, l'employé à la buvette (*barkeeper*); tous se trouvaient à bord, et chargés, chacun en ce qui le concernait, du soin de ce steamer.

Après avoir quitté Albany, comme on vient de le dire, les prévenus, dans le but de dépasser un autre steamer nommé l'*Armenia*, ou simplement d'augmenter la vitesse du *Henry Clay*, ont amassé ou laissé amasser une quantité trop forte de vapeur (*undue quantity of steam*), et, pour arriver à ce résultat, fait ou laissé faire des feux excessifs (*excessive fires*), sans prendre les précautions commandées par la prudence la plus vulgaire à côté de pareils feux. Bien qu'on leur eût adressé des remontrances à diverses reprises, ils ont continué ces feux excessifs, et, en conséquence, par l'effet de leur négligence coupable et de leur criminelle témérité, le *Henry Clay* a été incendié à trois heures au quart de l'après midi, ce qui a causé la mort de toutes les personnes désignées ci-dessus.

LE JURY DÉCLARE que la mort de toutes les personnes dont il s'agit, et de chacune d'elles en particulier, est le résultat d'un acte perpétré par lesdits John F. Tallman, Thomas Collyer, James L. Jessup, James Elmendorff, Edward Hubbard, John Germaine, Charles Merritt et l'employé à la buvette; acte éminemment dangereux pour autrui, et dénotant de la part des auteurs un esprit dépravé et une coupable insouciance pour la vie humaine, bien qu'il ait été accompli sans le dessein prémédité de donner la mort à aucun individu.

A la suite de ce verdict, M. Collyer, le propriétaire du bateau, et les quatre officiers du *Henry Clay*, sur lesquels pesait également la prévention, ont été mis en état d'arrestation. M. Collyer a obtenu son élargissement provisoire en fournissant un cautionnement de dix mille piastres.

MEXIQUE.

Par un arrivage de Vera-Cruz nous avons reçu des journaux de Mexico jusqu'au 31 juillet. Un *pronunciamiento* a éclaté à Guadalajara. On ignore dit un journal, le plan et le but des insurgés; tout ce qu'on sait, c'est que le peuple et la troupe sont les auteurs du mouvement, et ont réussi à s'emparer de l'autorité. On dit que l'insurrection est dirigée par un nommé Davila, chef du parti *puro*.

Rebolledo, le rebelle, se trouvait aux dernières dates tout près de Jalapa: il revenait sur Coatepec où il a, dit-on, de nombreux partisans. Le courrier anglais arrêté par lui à la Banderilla, point situé à deux lieues endeça de Jalapa, n'a été retenu qu'environ une heure et a pu pour suivre ensuite tranquillement sa route sans qu'on ait touché à sa correspondance.

Les journaux annoncent qu'un grand pas a été fait dans la question de Tehuantepec. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Trait d'Union*.

M. Ramirez, dans un premier exposé, établit les vues et justifie la conduite du gouvernement au sujet de l'exécution de la loi du 14 mai qui prescrit la célébration d'un contrat pour l'ouverture de la communication inter-océanique par l'isthme de Tehuantepec. Pour sauver les intérêts de la nation et pour ôter, en même tems, tout prétexte à la calomnie, l'exécutif a décidé qu'il ne sera pas fait ni admis aucune espèce d'enchère. Ceux qui voudront faire des propositions, les soumettront par écrit, *sous plis cachetés*, à la trésorerie générale, où elles seront conservées de la même manière jusqu'à la résolution du gouvernement. Les propositions sont, de reste, soumises aux conditions suivantes:

1° Chacun de leurs feuillets sera paraphé par deux notaires publics; 2° Le dernier et péremptoire délai, pour les présenter sera le 15 août prochain; 3° Après examen des propositions soumises, le gouvernement désignera la personne avec laquelle il devra célébrer le contrat; passé le délai susindiqué, il ne sera reçu ni nouvelles soumissions ni améliorations; 4° Le gouvernement considère comme sans valeur et sans effet, les propositions déjà soumises au ministère; mais il se réserve la faculté de négocier, au moment de la célébration du contrat, sur les conditions exprimées dans les dites propositions, et sur celles qu'il jugera nécessaire ou les plus convenables pour arriver à l'exécution. Bien entendu que pour cela, le soumissionnaire n'aura pas à supporter plus de charges pécuniaires que celles imposées par les bases établies pour les soumissions; 5° Les soumissions se réduiront uniquement à l'ouverture du chemin, et à l'habilitation des ports; celles qui auront rapport à la navigation se feront séparément et seront considérées de la même manière; 6° Toutes soumission se conformera aux bases respectivement prévues dans la *convocatoria* dont nous avons parlé. Celui qui voudra améliorer ses conditions devra augmenter ou diminuer les prix (*cuotas*) ou les périodes dans le sens que comportera la clause respective de sa soumission, de manière que l'intérêt ou le but du gouvernement soient atteints par l'amélioration de la soumission; 7° Le contrat célébré par le gouvernement ne produira d'effet et ne donnera de droits qu'après son approbation par le congrès.

—Les Indiens sont entrés une seconde fois dans l'Etat de Zacatecas, et y ont commis de nouveaux excès.

Près de Puerto Salado, en Coahuila, sur un point appelé la *Trancbera*, ils ont volé et assassiné, Eusebio Valdes et Cayetano Perez. Un détachement de ces barbares rôde, dans les environs de Monclova. Dans la ville de Viesca ils ont tué quatre personnes.

La justice mexicaine s'est rendue coupable d'une monstrueuse usurpation de pouvoir. Un Français nommé Lafont, ne pouvant acquitter les frais de son mariage selon le rite catholique, s'était uni à une française devant le consul de France et après avoir rempli les formalités requises. Arrêté et jugé pour ce fait, il a été condamné à quatre années de prison. Voici les détails que publie le *Trait-d'Union*:

[illegible]

est condamné par le juge d'Orizaba à la peine de 4 années de prison à 4 années de prison comme un vil malfaiteur.

Lafont était condamné, emprisonné, sa femme en fuite, sa boutique fermée, sa ruine était complète. Il avait énergiquement appuyé par toute la population française d'Orizaba, réclamé l'intervention du ministre de France. Dès le 4 juin dernier, le ministre s'était empressé de porter ces faits à la connaissance du gouvernement mexicain, demandant la liberté immédiate de Lafont, une indemnité en sa faveur, et une information contre le juge d'Orizaba. Le ministre de la justice mis en demeure répondit qu'une enquête était déjà ordonnée. Quel fut le résultat de cette enquête, suivie sans doute avec une scrupuleuse sollicitude, car elle a duré cinq semaines? Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle a pleinement confirmé les faits tels que nous les avons exposés. En attendant, Lafont est maintenu en prison.

Le ministre de France avait adressé de nouvelles et énergiques réclamations, lorsque le 10 juillet courant le gouvernement mexicain notifia sa décision officielle.

Cette décision maintient l'arrêt du tribunal d'Orizaba. Le gouvernement français devra intervenir pour délivrer un de ses nationaux injustement frappé par la loi mexicaine.

La législature d'Oajaca a autorisé le gouvernement de cet Etat à prendre une action ou plus dans l'entreprise de l'ouverture de l'isthme de Tehuantepec.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

PARIS, 22 JUILLET 1852.

A M. l'Editeur de l'Abeille de la Nlle. Orléans.

Monsieur,

Croyez-moi: ce n'est pas petite affaire, par le temps qui court, d'écrire un courrier politique quelconque. Dieu merci! depuis le 2 décembre nous commençons à nous habituer aux diètes forcées que l'abolition du *parlementarisme* impose, sous peine d'avertissements. Et ici je ne puis m'empêcher d'appeler toute votre attention sur ce joli mot, souligné, qui vient de recevoir ses lettres de naturalisation, ou de *naturalité*, comme disait jadis un grammairien aussi fort que certains journalistes du pouvoir. Jamais cependant, de mémoire de chroniqueur, le jeûne n'a été plus rigoureux, l'abstinence plus complète. Plus de corps législatif, aux pacifiques allures; plus de sénat conservateur, qui a conservé, mieux que toute autre chose, sa tranquillité et son incognito. La machine du gouvernement se repose pour neuf mois, et l'oreille la plus attentive ne saurait rien percevoir, pas même un bruit lointain de ressorts et de rouages. En termes un peu moins ambitieux, je me bornerai à vous dire que les députés sont chez eux, les sénateurs où bon leur semble: les ministres partagent leurs journées entre le cabinet officiel et les frais ombrages de Bougival et de Ville d'Avray. Enfin, le chef du pouvoir exécutif voyage!

Quand j'ai voulu me mettre à l'œuvre et préparer quelques matériaux à votre intention, il m'a fallu relire page à page les mille journaux décolorés, qui sont tombés les uns sur les autres, comme des feuilles mortes, chaque jour de la semaine. En vain je prêtais une oreille impatiente au moindre frissonnement de l'air, au moindre chuchotement indiscret de nouvelles, qu'on dit en confidence, afin de leur assurer plus de publicité: je me suis trouvé dans la position critique de l'héroïne d'une vieille légende, bien populaire en France. Regarder aux quatre coins de l'horizon et ne voir rien, que le soleil (et quel soleil!) voilà une déplorable situation pour un chroniqueur. Si l'air est muet, les journaux ne parlent pas d'avantage. Depuis huit longs jours, monsieur, ils nous entretiennent, presque exclusivement, de quoi?.... je vous le donne en dix! en cent! en mille, si vous voulez! de chiens enragés! Ces intéressants animaux et leurs intéressantes victimes sont à l'ordre du jour, comme on aurait dit du temps des Assemblées délibérantes: l'hydrophobie remplace avec avantage les croisades entreprises naguère par les preux de *la Patrie* et du *Constitutionnel* contre ces races de mécréants vulgairement nommés bombycites, agrions, termistes, charençons, etc. A peine si l'on peut glaner çà et là quelque fait bien insignifiant de politique étrangère: la bataille électorale en Angleterre, avec l'énumération des trognons de choux, des pommes crues et des autres légumes que les candidats se jettent réciproquement au visage, dans le Nord, cette école de rois, où le grand souverain se dispose à paraître un instant pour régenter les principicules d'Allemagne, de Danemarck, de Belgique. Ajoutez à cela des crises ministérielles quelque part, en Grèce, je crois; et un démêlé entre les chrétiens Grecs et Latins de Jérusalem. Les dévots des deux partis se disputent certains lieux plus ou moins sacrés, qu'ils dévastent à tour de rôle, en attendant d'en être possesseurs. Il paraît que notre consul fait merveilles et va obtenir pour les Latins le tombeau de Godefroy de Bouillon. Chose curieuse! dans ces querelles entre chrétiens, sur un sujet des plus religieux, le Grand Turc est le juge suprême et définitif.

Vous viendriez, en France à présent, que l'on ne vous parlerait que des voyages du président, faits ou à faire et de l'inauguration du chemin de fer de Strasbourg. Nous avons une habitude assez singulière: chaque fois qu'il se termine un tronçon de voie ferrée, ou qu'il s'agit d'installer un grand homme quelconque sur son piédestal, chaque fois qu'il y a lieu à poser une première pierre, serait-ce d'un lavoir public, nous trouvons là matière à cérémonie. Rien n'y manque, ni discours éloquents, ni musique, ni bénédiction religieuse, ni fêtes et divertissemens: celui qui consulterait les budgets de chaque commune à l'article *feu d'artifice et poudre pour le canon de réjouissance*, croirait sans doute, à l'aspect du total, que le Français est le peuple le plus amusé du monde. Strasbourg a voulu laisser en arrière ses innombrables devanciers: et je m'empresserai de vous envoyer la description de ce voyage triomphal, si les détails ne me semblaient pas d'une banalité insupportable. Rien, vous le savez, ne ressemble plus à l'enthousiasme de la veille que l'enthousiasme du lendemain: les harangues officielles, les fêtes, les réceptions ne varient que pour le protocole. Chaque fois qu'un grand de la terre a voyagé, il n'a entendu que des phrases toutes faites et parfaitement immuables; le titre changeseul, et l'on dit, selon la circonstance: «Sire, ou Prince, ou Monseigneur, ou Citoyen.»

Telles sont les réflexions qu'a dû faire Louis Napoléon, au milieu de ces triomphes qui se renouvelaient de station en station sur sa route: il était, dit-on, dans ce fameux wagon d'honneur, qui sert pour tous les princes, et que les administrateurs des divers chemins de fer se prêtent au besoin. Dieu seul connaît le nombre des voyageurs de race royale ou impériale, sans compter les simples magistrats républicains, qui ont pressé tour à tour le divan officiel de ce véhicule omnibus. Quand, après avoir fatigué le télégraphe électrique de l'enthousiasme de commande qu'il inspirait, le convoi a touché au but, Strasbourg la pucelle a remis au *Prince* les clefs de ses portes: pareil honneur n'avait été accordé encore qu'à Louis XIV; et à Napoléon.... le Grand.

Les Prussiens ont fait au Président les honneurs de la frontière: il avait fait lui-même aux officiers étrangers les honneurs de la distribution des aigles: c'est un prêté pour un rendu.

Au reste, le programme habituel de fêtes et de réjouissances officielles a été exactement rempli: Strasbourg a revu, avec tout l'appareil du triomphe, le héros qui naguère s'était fait arrêter dans ses murs comme un simple aventurier. Promenades dans un demi-incognito, à l'instar du Béarnais; joie effrénée des populations, revue, feu d'artifice avec des fusées partant du fameux clocher de la cathédrale, et enfin bal de gala, tel est le résumé de cette *brillante journée*. Avec ces quelques lignes, vous êtes dispensé de lire les énormes et pindariques colonnes de nos journaux.

Rappelez-vous ce que vous avez autrefois entendu ou pour le moins ouï-dire de harangues et de réceptions; mettez-y une dose d'encens de plus, et toute la banalité imaginable. Cela vous rendra inutile la lecture de toutes ces dépêches télégraphiques transmises de quart d'heure en quart d'heure, de tous ces morceaux d'éloquence dont maires, préfets, sous-préfets et curés se montrent si déplorablement prodigues à chaque occasion.

Connaissez-vous un des principaux élements de l'enthousiasme en France? C'est l'uniforme. Du moment que le populaire aperçoit une quantité suffisante d'habits brodés, dorés, gaufrés sur toutes les coutures, de chapeaux à plumets et à panaches, d'épées, de ganses et de boutons resplendissants, il est satisfait, il crie à tue-tête bravo! vive n'importe qui, et n'importe qui! Louis-Napoléon, rendons-lui cette justice, a parfaitement compris son siècle sous ce rapport: et il a fait accompagner son uniforme à lui d'une infinité d'autres uniformes de toutes tailles et de toutes nuances. Ce ne sont qu'épaulettes, feuilles de chêne et de lauriers, poitrines cuirassées de cris et basques ou de tuniques cambrées. L'or, le rouge, le noir scintillent au soleil: on dirait la fête du Camp du Drap d'Or, à l'Hippodrôme. Et les bons paysans, ébahis, de crier: «Que de généraux! Vive le prince! Vivent les généraux!» L'uniforme n'a pas obtenu moins de succès au bal, où le Président a ouvert, dit-on, la contredanse avec madame, ou mademoiselle la margrave de Bade, princesse danoise, qui compte Gustave Wasa parmi ses aïeux. Il serait question d'enter l'illustration récente des Bonaparte sur l'arbre généalogique de la famille qui fournit à la Suède son Charlemagne et son Napoléon. Madame Stéphanie de Bade, tante de Louis Napoléon, s'occupe activement de ce mariage. On verra bien.

Pendant que nos départemens de l'Est se livraient aux joies de la visite quasi impériale, Paris, le croiriez-vous, tremblait et frémissait, remué au plus profond de ses entrailles. [illegible]

colis. Sur une proposition de M. Arago [illegible] nous nous attendions à voir enfin l'explosion de la tolère divine [illegible] du 16 juillet 1852, jour de la sainte Henri, admirent le rapprochement. [illegible] contremandée pour le dimanche suivant, puis pour le mardi, le dimanche, le mardi [illegible] donnée, et le monde existe encore.

Vous parlerai-je d'une lettre du comte de Chambord, qui a fait condamner le sieur Herr à la prison et à l'amende, pour délit de distribution non autorisée? Comme il m'est difficile d'en dire quelque chose, vu que je n'en sais pas plus long que le vulgaire, lequel ne s'occupe guère des légitimistes à l'heure qu'il est, vous me permettrez de terminer ici ces notes, recueillies à grand peine dans tous les carrefours de la publicité.

X.

Chronique Locale.

Joe, esclave appartenant à M. E. Patton, demeurant à la Passe Christian, et Adolphe, appartenant à M. J. P. Harrison, de cette ville, ont été arrêtés jeudi soir dans une maison de la rue Bienville, dans laquelle ils s'étaient cachés. Un homme de couleur nommé Nicholas est accusé de les avoir fait enfuir de la Passe Christian, et un autre homme de couleur de leur avoir donné refuge. Le recorder Génois les examinera bientôt.

—Quelques marchands de produits dont les magasins sont situés sur la Levée, deuxième district, ont adressé hier une pétition au recorder Génois, le priant de mettre à exécution l'ordonnance touchant la vente d'oignons et pommes de terre dans les rues et sur les marchés. Les pétitionnaires disent qu'ils paient des taxes onéreuses et de forts loyers, et que les ordonnances sont leur seule protection contre les personnes qui leur font concurrence et qui n'ont que fort peu de dépenses. Les tables restent ouvertes toute la journée; les produits en vendent après les heures prescrites par la loi, et il se débite à toutes heures des légumes sur les banquettes, nonobstant les ordonnances.

ACCUSATION D'INCENDIE.—John et Mary Jane O'Neil ont été conduits devant le recorder Winter sous l'accusation d'avoir mis le feu, la nuit dernière, à la maison de Joseph Sherer, rue Tchoupitoulas. L'examen de l'affaire a été renvoyé.

—Joseph Jennings a fait un affidavit devant le recorder Winter, dans lequel il accuse Peter Saunders d'avoir volé de son magasin rue de Chartres, le 10 du courant, six pistolets de Colt, de la valeur de $12.—L'accusé sera examiné le 17 de ce mois.

—Humphrey Hennequin a été conduit hier devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir volé le 8 du courant, du bois pour la valeur de $100, chez James Pryor, rue Commune, et de l'avoir caché au coin des rues St Louis et Claiborne. L'examen de l'affaire aura lieu le 18 courant.

—Jean Petit est accusé, devant le recorder Génois d'avoir volé $9 50 à Jean Favents, en lui vendant une pirogue qui ne lui appartenait pas.

—Deux Allemands fréteient, il y a quelques jours, la goelette Wm. E. Sears pour transporter un chargement de planches à San Juan de Nicaragua. Dans l'après-midi de jeudi, la goelette avait son chargement et était prête à partir, et au moment où elle quittait le wharf au pied de la rue Louisa, un des frères fit un faux pas et tomba dans le fleuve. La goelette partit et le corps du noyé a été trouvé hier à l'endroit où il avait disparu. Le député coroner Lowe a procédé à la levée du corps, et le jury a rendu un verdict de "mort par accident". Le nom du défunt n'était connu à aucune des personnes composant le jury d'enquête. Il semblait âgé de 30 ans.

—Constance Lecompte a été arrêtée comme vagabonde par la police du deuxième district, dans la nuit de jeudi. Il avait un instrument pour voler et une pièce fausse de $10. Le recorder Génois l'avait envoyé il y a quelque temps à la maison de travail sous la même accusation; mais comme il demanda à être jugé par un jury, le juge Reynolds décida qu'il ne pouvait pas être envoyé au work-house, et le condamna à la prison avec le privilége d'*être* mis sous caution, il obtint une caution, fut relâché, et recommença son ancienne vie, et a été arrêté.

—Le recorder Winter a mis hier en liberté Jerry McCarthy, accusé d'abus de confiance; il ne s'était présenté aucun plaignant.

—Plusieurs autres affaires ont été renvoyées à cause de l'absence des témoins.

FÊTES DE STRASBOURG.

STRASBOURG, le 20 juillet.

La journée d'hier a terminé la série des fêtes et des réjouissances publiques que la ville de Strasbourg a données au prince Président à l'occasion de l'inauguration de ce grand chemin de fer qui ouvre à l'Alsace une nouvelle ère de prospérité.

Dès le matin on voyait que le ciel, par un retour d'heureux présage, permettrait aux Strasbourgeois de surprendre par de nouveaux spectacles les étrangers, et surtout les Parisiens, dont ils semblaient si fiers d'attirer l'attention et de mériter les éloges.

La matinée a été consacrée à des simulacres d'opérations militaires d'une grande importance dans une guerre offensive: c'était un passage de vive force du petit Rhin et la construction d'un pont de bateaux sur le grand Rhin. Le caractère belliqueux des habitans de cette ville, principal boulevard de la *France*, était excité par l'annonce de ces opérations si difficiles à exécuter en présence de l'ennemi, opérations qui rappelaient un des plus beaux triomphes obtenus par l'armée française sur ces mêmes rivages. On sait qu'après les victoires remportées par Bonaparte en Italie, le comte Wurmser étant parti pour le Tyrol avec 30,000 hommes, le Directoire ordonna au général Moreau de tenter le passage du Rhin. Ce dernier feignit de vouloir attaquer les Autrichiens, qui s'étaient avancés, sous les ordres du général Latour, jusqu'à l'embouchure du Neckar, près de Manheim, et se porta en toute hâte sur Strasbourg, où le général Desaix surprit le passage du Rhin et enleva le fort de Kehl.

Aussi, dès six heures du matin, un seul cri retentissait dans toute la ville: *Au Rhin!* Tout le monde, Strasbourgeois, Parisiens, Allemands, les uns à pied, les autres à cheval ou en voiture, couraient vers la Robertsau, délicieuse promenade près du Rhin, sur les pelouses de laquelle le prince Président devait passer la revue des troupes de la garnison et des troupes qu'il avait fait venir des garnisons les plus rapprochées, pour donner plus d'éclat à ces curieuses manœuvres.

Huit mille hommes environ étaient en bataille sur trois lignes; la première, formée des trois régimens d'infanterie et des détachemens d'artillerie à pied; la seconde, du régiment de cuirassiers et du 5e lanciers, arrivés de la veille à Strasbourg, et enfin la troisième, composée de plusieurs batteries attelées et montées de 11e régiment d'artillerie.

Le prince Président arriva vers sept heures, entouré d'un nombreux état-major, auquel s'étaient joints plusieurs officiers prussiens et badois, sur la poitrine desquels on voyait briller la croix de la Légion-d'Honneur dont ils venaient d'être décorés.

Le Président avait revêtu le grand uniforme de lieutenant-général avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur. A côté de la plaque, on remarquait sur sa poitrine la médaille qu'il vient de créer. Il portait pour la première fois la culotte blanche et les grandes bottes à l'écuyère.

Après avoir passé devant le front des troupes, qui l'ont salué par les cris de *vive Napoléon!* il a fait une distribution de croix d'honneur et de médailles à quelques officiers et soldats, et s'est porté avec sa suite vers le petit Rhin, où l'attendaient des masses de population qui l'ont aussi accueilli par des vivats nombreux.

Le Polygone, situé à 300 mètres environ du pont du petit Rhin, avait été désigné pour y opérer ce simulacre de passage de vive force. Le petit Rhin sur ce point n'est pas plus large que la Seine devant le Trocadéro, où l'année dernière un pareil spectacle a été donné aux Parisiens, mais ce bras du fleuve est plus rapide et présenteait plus de difficultés pour être franchi.

Deux bataillons, appuyés par une batterie d'artillerie, furent détachés pour tenter le passage, qui était défendu par un détachement de voltigeurs.

A un signal donné, un peloton de pontonniers, composé d'habiles nageurs, se précipite à l'eau en traînant sur un petit radeau ses armes et ses équipemens. Il traverse à la nage le bras du Rhin, pour simuler la surprise d'un poste ennemi de la rive opposée. Deux compagnies le suivent dans des bateaux. Les pontonniers atteignent la rive opposée, et profitant des accidens du terrain, cherchent à s'y maintenir; mais les deux compagnies, accueillies par le feu de l'ennemi, font mine de ne pouvoir opérer leur débarquement.

Le moment devient décisif. L'ennemi, ayant réuni toutes ses forces, engage une vive fusillade contre les troupes embarquées sur les bateaux. Le succès de l'opération semblait compromis. L'action s'engage sur toute la ligne; le pont de bateaux est jeté par conversion, c'est-à-dire en décrivant un quart de cercle, pendant que l'artillerie, placée sur la rive droite, cherche à balayer la rive opposée. Un pont de radeaux est jeté en même temps, à peu de distance en aval du pont de bateaux. L'ennemi pris en flanc, et qui, d'après le programme, ne devait pas avoir d'artillerie pour contrarier le mouvement des assaillans, se retire et leur laisse la libre possession de la rive gauche de la rivière.

Le Président, après avoir passé en revue les vainqueurs et les vaincus, qui le saluent des cris de *vive Napoléon!* s'est rendu sur le pont de Kehl, près duquel, à 300 mètres environ de distance, l'artillerie devait jeter le pont sur toute la largeur du fleuve, qui sur ce point est très rapide et a plus de 300 mètres de largeur.

Une grande barque pavoisée et ornée d'un aigle aux ailes déployées, et somptueusement décorée à l'intérieur, était préparée pour le prince Président vers le milieu du fleuve, près du pont de Kehl, sur la ligne de délimitation de la France et de l'Allemagne et où sont placées les sentinelles françaises et badoises.

La grande-duchesse Stéphanie de Bade, les ministres, plusieurs diplomates, les sénateurs et les conseillers d'Etat qui étaient venus de Paris, se trouvaient dans cette barque. Alors a commencé la construction du grand pont, qui n'était plus un simulacre de guerre, et qui a été exécutée par les pontonniers avec la plus grande précision; car l'artillerie française n'a pas moins d'instruction que de bravoure. Les bateaux défilaient un à un devant la barque d'honneur pour aller prendre leur rang dans le grand pont. Malgré cette courtoisie, qui a nécessairement ralenti les opérations, le pont a été terminé en moins d'une heure.

Alors une quantité de pontonniers, montés sur de petits bateaux plats, espèces de pirogues dont chacune ne pouvait porter qu'un seul homme, s'élancèrent des environs de la barque d'honneur avec une dextérité étonnante pour traverser le fleuve sous le pont nouvellement jeté, qui n'était élevé au dessus de l'eau que de 1 mètre au plus. Ces hardis pontonniers, en s'approchant du pont, se jetaient tout de leur long dans les pirogues, en les laissant aller au courant du fleuve. Un instant après, on les voyait debout de l'autre côté du pont, manœuvrant avec leurs avirons. Il faut ajouter que le moindre faux mouvement, la moindre déviation de la route, si facile dans un fleuve qui coure aussi rapide, pouvait chavirer ou briser leurs frêles esquifs contre les bateaux du pont.

Le président a témoigné au général d'artillerie sa haute satisfaction pour toutes ces admirables manœuvres, puis est remonté à cheval. Les barrières du pont du côté de l'Allemagne se sont abaissées devant lui, et il a passé le premier sur la rive allemande avec son état-major, où il a été reçu par le commandant de la garnison de Kehl et les officiers. Une foule immense, composée de plusieurs villes du grand-duché de Bade et de l'Allemagne, était réunie sur la rive opposée, ainsi que toute la garnison de la ville de Kehl. Il a passé au milieu de la foule, [illegible]

[illegible]

—Ou écrit d'Angers [illegible] du Rhin, [illegible] de Luxembourg, [illegible]

—Par arrêté du préfet du Var, en date du 9 juillet, le port [illegible]

—Six mille chiens errants ont été détruits à Paris depuis l'ouverture de la saison.

—On lit l'anecdote suivante dans la revue musicale d'un journal de Paris:

«Il y a tout le long des allées des Champs-Elysées trois ou quatre aveugles qui jouent dans des clarinettes enchantées le même air depuis trente ou quarante ans. L'un d'eux, le plus ancien, qui stationnait d'habitude tout à côté de l'allée des Veuves, ne restait pas une journée, été comme hiver, sans venir, accompagné d'une charmante enfant de quinze ans qu'il avait adoptée et d'un chien blanc toujours peigné avec art, jouer ou écorcher plutôt un de nos airs nationaux, qu'il répétait à satiété des heures entières. Durant cet exercice, la petite quêtait, et le chien lui-même, parfaitement dressé, poussait des hurlements aigus qui attiraient inévitablement l'attention des passans.

«Cet aveugle se nommait Crique-Touche. Il avait un camarade, un ami d'enfance, aveugle comme lui, jouant de la clarinette comme lui, mais au lieu des Champs-Elysées, il avait choisi pour son théâtre le pont des Tournelles. Pendant quarante trois ans, sans discontinuité, Galimard,—c'est ainsi qu'il se nommait,—s'était attaché au pont des Tournelles; il avait sur son front un grand abat-jour vert et devant lui une sébile qui lui servait en même temps de caisse. Galimard avait vu passer quatre révolutions sans que jamais on eût songé à le déplacer. Il se faisait accompagner par un enfant d'une dizaine d'années, qu'il mettait à la retraite aussitôt que venait à cette frêle créature l'âge de la raison. Galimard rentrait tous les soirs dans son petit réduit, qui n'était autre chose qu'une petite échoppe en bois installée au rez-de-chaussée d'une maison obscure de la rue Saint-Jacques. Mais la mort, qui n'épargne personne, était venue frapper à sa porte. Se sentant un pied dans la tombe, il voulut consulter un notaire. Galimard fit son testament, et deux jours après il partit pour l'éternel séjour.

«Le soir donc que nous traversions les Champs Elysées, et quelques heures avant notre arrivée, on nous raconta comme quoi un homme tout de noir vêtu s'était arrêté devant Crique-Touche, l'autre aveugle, et que, l'interrompant au milieu de sa chanson, il lui avait tenu ce langage:—Monsieur, vous vous nommez Crique-Touche?—Oui, monsieur.—Vous êtes mendiant?—Oui, monsieur.—Et aveugle?—Oui, monsieur.—Vous avez une fille adoptive?—Oui, monsieur.—Et un chien blanc?—Oui, monsieur.—Vous aviez un ami sur le pont des Tournelles?—Il se nomme Galimard.—Il se nommait! —répondit l'homme noir. Voilà trois jours que son corps est au cimetière.

«L'aveugle poussa un cri perçant, puis éclata en sanglots.—C'est cela; vous êtes Crique-Touche. Galimard vous a institué son légataire universel par le testament que voici. Il vous donne une cassette qu'il a cachée à quelques pieds dans la terre, sa clarinette, sa clarinette, en un mot, tout ce qu'il possédait. Or, la cassette en question renferme quatre-vingt mille francs. Crique Touche eut un tel saisissement, que ses paupières collées se disjoignirent. Crique-Touche apparut au notaire était avec des yeux de plus beau noir. L'aveugle embrassa son chien et sa fille, monta avec eux dans un fiacre et s'en alla au domicile du défunt.

«C'était bien comme le notaire l'avait dit. Les quatre-vingt mille francs en toute sorte de monnaies furent trouvés à l'endroit que Galimard avait indiqué sur son testament, et sur la caisse il y avait cette inscription: «Mourieux Crique Touche, si Dieu ferme mes yeux avant les tiens, je te laisse cet argent; tu pourras doter Marianne. Je ne veux emporter que ma clarinette; tu l'enterreras avec moi. Si tu meurs avant moi, c'est à Marianne, son enfant adoptive, que je donne tout ce que j'ai. Pense quelquefois à l'aveugle du pont des Tournelles.»

«Les deux clarinettistes n'avaient jamais été aveugles.»

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Cologne*, qui la première avait publié la nouvelle qu'un arrangement était intervenu entre la Prusse et l'Autriche sur la question douanière, s'étonne aujourd'hui de bonne grâce. Voici ce que dit cette feuille:

«On pense que le congrès douanier sera ajourné mardi prochain. Probablement le ruminstère prussien expliquera à cette occasion les vues du gouvernement sur la position ultérieure qu'il se propose de prendre. Il est certain que M. de Bismarck Schoenhausen a apporté de Vienne aucune proposition. M. de Bismarck n'a eu que des conférences libres avec les ministres autrichiens, et il n'a jamais traité la question que sous un point de vue subjectif, car il n'avait pas d'instructions spéciales, et par conséquent le cabinet de Vienne ne pouvait entamer avec lui des négociations proprement dites. Il est digne de remarque que l'Autriche n'a point garanti aux Etats de la coalition de Darmstadt leur revenu douanier, attendu que ceux-ci ont prétendu établir au troisième groupe douanier. On dit que l'empereur de Russie a formellement déclaré qu'il ne voulait nullement jouer un rôle dans cette affaire, et que la Prusse était dans son droit.»

Nous croyons devoir extraire les nouvelles suivantes de la correspondance lithographiée de Berlin, 18 juillet:

«Le ministère se trouve dans une position isolée par suite de l'opposition du parti conservateur. Toutefois, il peut être question d'une crise ministérielle, le roi ayant déclaré que M. de Manteuffel possédait toute sa confiance.

«On profite de la présence du prince régent de Bade pour régler la dette de Bade envers la Prusse, dette qui remonte à l'année 1849. Le dernier terme a été payé.

«Le ministère public a demandé au gouvernement s'il n'avait pas l'intention de faire des concessions à l'Autriche dans la question des douanes pour savoir s'il était possible de poursuivre la *Kreuzzeitung*, comme ayant calomnié le gouvernement. Le ministre a répondu qu'il n'avait l'intention de faire aucune concession à l'Autriche et que le procureur d'Etat a résolu de commencer des poursuites.

«Le ministre du commerce s'occupe en ce moment d'étudier les rapports du papier-monnaie avec les recettes publiques dans les divers Etats pour apprécier la solidité de cette monnaie fiduciaire.»

Les journaux autrichiens continuent à soutenir que les Hongrois sont pleins d'enthousiasme pour le régime qui, après les avoir livrés au sabre des Russes les dépouille de leur liberté et de tous leurs droits politiques. Le métier de journal officiel ou semi-officiel est parfois un rude métier.

Espagne.

VELLEITÉS AUTOCRATIQUES.

Nous avons dit d'autre jour les raisons de politique générale qui nous portaient à douter que le ministère de la reine Isabelle osât donner suite aux velléités autocratiques qui se manifestent dans certaines régions de la cour. Puisque les mêmes bruits persistent, il convient d'indiquer les obstacles contre lesquels ces velléités se heurteraient en Espagne, si, par impossible, il s'y rencontrait un ministère qui eût pris le parti de compter des engagemens pris par la nouvelle dynastie envers les gouvernemens qui l'ont aidée à s'établir.

M. de Lamartine le rappelait naguère dans les colonnes mêmes du *Siècle*: c'est l'armée qui depuis la restauration de Ferdinand VII, a toujours pris l'initiative des mouvemens en faveur du régime représentatif. Et cela s'explique naturellement, si l'on considère que l'armée espagnole et ses chefs sont restés dans les traditions de la grande guerre de l'indépendance, traditions toutes semblables à celles de nos armées du Rhin, de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse.

Nous n'oublions pas que le *pronunciamento* de 1842 a été dirigé par des généraux contre le plus illustre général de l'Espagne, investi d'un pouvoir légal qui eut expiré dans quatorze mois, et qu'il eut loyalement quitté au terme prescrit par la constitution. Mais en prenant part à ce pronunciamento, que le succès n'a pas absous, généraux et soldats croyaient assurer l'existence du système constitutionnel tout en donnant un gage de leur dévouement à la couronne; et puisqu'il faut tout dire, ce qui a ruiné le pouvoir d'Espartero, c'est la croyance plus ou moins fondée qu'il obéissait à l'influence anglaise. Le sentiment de la nationalité a fait bien plus contre la régence du duc de la Victoire que l'épée des Narvaez et des Concha.

C'est d'ailleurs un fait avéré qu'aussi bruit que l'on voulait porter atteinte à la constitution, le général Cordova et d'autres, occupant un rang distingué dans l'armée, ont déclaré au ministère qu'il ne devait pas compter sur leur concours.—Or, l'armée, par suite des longues guerres que l'Espagne a eu à soutenir, voit à sa tête un état major qui par son nombre seul pèserait déjà beaucoup dans la balance politique. Cet état major se compose de six maréchaux (capitaines généraux d'armée), de 80 lieutenans-généraux, de 220 maréchaux de camp et de 300 brigadiers, au total, 586 généraux, près de trois fois plus que la France n'en compte depuis longtemps. Ces officiers généraux ne sont pas seulement dévoués par raison au régime représentatif, ils le sont par esprit de parti; car beaucoup d'eux ils furent carlistes, et comme le renversement de la constitution mène droit au carlisme, c'est à la fois leur position et leur opinion qu'ils ont à défendre.

Maintenant, à moins de s'abuser étrangement, on ne saurait douter du progrès que l'esprit de liberté et de discussion a fait en Espagne, où le sentiment de la dignité et de l'importance personnelle est développé plus qu'en tout autre pays peut-être. C'est là sans doute une des causes qui ont rendu parfois la presse si ardente, si âcre, et ont fourni au gouvernement un prétexte de restreindre l'usage en excipant de quelques abus partiels; mais il n'y pas de loi qui empêche un peuple de comprendre ses droits et de les défendre, au jour donné, quand il les croit sérieusement attaqués. Le peuple espagnol s'est pris depuis quelque temps de passion pour les affaires matérielles, et son gouvernement s'est cru plus fort parce que l'opinion s'occupait moins de politique proprement dite. Il y a là une erreur manifeste. Un peuple ne cherche à devenir plus riche que pour devenir plus libre. Mieux vaudrait que ces deux choses se fussent assemblées; mais il est à remarquer que presque toujours et partout elles se sont succédé vivement. L'esprit comme le corps a ses silences et ses périodes.

Capitalistes, agriculteurs, municipalités ne s'occupent actuellement que de chemins de fer. Ici, il s'agit de mettre la Vieille Castille et les riches mines en communication avec le port de Santander; là, dans les Asturies, de donner à d'importantes mines de houille une voie rapide vers la mer. Valence, Alicante, Almansa, Barcelone voient toutes les bourses ouvertes quand on demande de l'argent pour les chemins de fer, qui demeurent à l'Espagne de faire la nature semblable vouloir lui refuser en lui accordant d'une main prodigue le soleil et d'une main avare les grands cours d'eau. Et Philippe II, orgueilleux successeur de Charles-Quint qui s'était imaginé [illegible] de rêver la progrès, on disait qu'il avait le pressentiment du rail et de la locomotive lorsqu'il déplaça capitale des Espagnes une ville placée au milieu d'une espèce de désert, partant pour les savanes de Mancha [illegible] [illegible]

COMMERCIAL.

Revue du Marché.

NOUVELLE-ORLEANS,

Vendredi soir, 13 août.

Le marché est des plus languissants. Le marché en coton ce qui est de toute [illegible] de la semaine. Nous [illegible] pour le coton, mais le prix n'en a pas [illegible] des opérations sur une grande échelle. Il y a très peu d'arrivages de l'Ouest, et le cours des produits est ferme à l'exception du maïs et de l'avoine qui ont fléchi et dont les prix ont diminué.

Nous avons publié lundi matin une dépêche télégraphique donnant un sommaire des nouvelles de Liverpool jusqu'au 24 du mois passé, apportées par le Pacific. Cette dépêche annonçait que le marché de Liverpool était calme, que le coton avait baissé de ¼ @ ⅛ par livre, et les cotes de plus les qualités suivantes: Fair Orléans, 6¾ d; middling Orléans, 5¾; fair Uplands, 6, et middling Upland, 5⅝ d. la livre. Les ventes pendant les quatre jours avaient précédé le départ du Pacific, s'élevaient à 27,000 balles, dont les spéculateurs avaient pris 12,000 et les exportateurs 4,000. Des dépêches reçues depuis d'autres journaux de cette ville rapportent que les prix sont plus élevés que ceux que nous mentionnons ci-dessus. Nous avons publié ce matin d'autres nouvelles de Liverpool qui vont jusqu'au 31 du mois passé. Il y est dit qu'il s'était vendu pendant la semaine 115,000 balles dont les spéculateurs avaient pris 40,000 et les exportateurs 12,000. Le coton est de 6¼ d. pour le fair Orléans et 6 d. la livre pour le fair Uplands. Ces dernières nouvelles ont été apportées par l'Africa et nous ont été transmises de New-York par le télégraphe.

Les nouvelles de Pittsburgh sont, en général, favorables, mais les planteurs se plaignent de l'apparition de la chenille et de la sécheresse.

COTON—Arrivé depuis le 6 du courant, 1,281 balles. Exporté dans le même temps, 1,331 balles—laissant une réduction au stock de 100 balles, et laissant en mains y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 7,494 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er septembre 1851		15,369
Arrivé la semaine dernière	1,281	
Arrivé antérieurement	1,418,336	1,419,617
		1,434,986
Exporté la semaine dernière	1,331	
Exporté antérieurement	1,426,162	
		1,427,513
Stock en main non-expédié		7,494

Pendant la semaine le marché était languissant et le fut encore pendant toute la journée de lundi, nonobstant les nouvelles favorables reçues par le Pacific et qui avaient été publiées le même jour. Les ventes s'élevèrent à peine à 200 balles. Les opérations du marché furent de 450 balles, mais le marché fléchit mercredi et il ne se vendit que 200 balles. Hier les ventes s'élevèrent à peine à 150 balles, et il s'est pris environ 150 aujourd'hui, formant un total de 1,150 balles pour la semaine. Il se trouvait parmi leurs arrivages de cette semaine 61 balles de la nouvelle récolte, ce qui fait 63 balles pour la saison. L'année dernière, à la même époque, il avait été reçu 79 balles de coton nouveau.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

INFÉRIEUR	6 — @ 6¼	FAIR	— @ —
ORDINAIRE	7¼ @ 8¼	FULLY FAIR	— @ —
MIDDLING	9½ @ 9¾	GOOD FAIR	— @ —
GOOD MIDDLING	10 @ 11¼	GOOD AND FINE	— @ —
MIDDLING FAIR	12 @ 12½		

TABAC—Arrivé depuis le 6 du courant, 1,455 boucauts. Exporté dans le même temps, 4,167 boucauts. Stock en magasin et à bord de navires, 29,589 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1851		28,871
Arrivé la semaine dernière	1,555	
Arrivé antérieurement	64,697	
		95,689
		146,184
Exporté la semaine dernière	4,167	
Exporté antérieurement	64,716	
		98,925
Stock sur place		29,380

Le marché en tabac a été animé pendant une grande partie de cette semaine, et les ventes s'élèvent à 2,000 boucauts, dont 200 ont été pris vendredi, 600 lundi, 1,400 mardi, 200 mercredi, et 300 hier et aujourd'hui. Nous enregistrons les prix suivants parmi ceux qui ont été obtenus: 13 boucauts @ 4 cts; 30 de 4½ @ 6½ cts; 62 @ 4¾ cts; 60 @ 4¾ cts, 12 @ 5 cts; 13 @ 5 cts; 33 @ 5½ cts; 226 (Yellow Banks) @ 6 cts; 10 @ 6½ cts. Les lots suivants ont été livrés à des conditions particulières: 171, 600, 35 et 35 boucauts, comté de Mason. Le cours a été ferme, en général, à nos dernières quotes. Lugs, 2¾ @ 4, 1er leaf, inférieur @ commun, 4¾ @ 5½—Fair @ fine, 5 @ 5¾—Choix et triés, 5 @ 7 cts la livre. Comté de Mason, 4 @ 4½ cts la livre.

SUCRE—Il ne s'est vendu que de petits lots depuis plusieurs semaines et pendant la semaine dernière. Il ne s'est opéré aucun changement dans les prix, et nous les quotons comme suit: Inférieur @ commun, 3¾ @ 4¼—bon commun, 4½ @ 4¾—fair @ fully fair, 4¾ @ 5½—prime @ choix, 5½ @ 6¼ cts la liv.

MÉLASSE—Il ne s'est fait depuis notre dernière revue que les ventes faites en détail, et nous avons qu'à rapporter de 27 @ 27 cts le gallon pour les lots ordinaires et de choix.

FARINE—Il y a eu peu d'arrivages de farine; la demande est au marché a été excessivement ferme. Le prix ont varié de [illegible] surtout au commencement de la semaine. Les prix ont été établis à $3 ⅞ @ $4 pour la marque extra.

MAIS—Il est arrivé une plus forte quantité de maïs mais la demande n'a pas augmenté; le marché a été rarement animé. Les détenteurs ont obtenu de 52 @ 54 cts le boisseau pour le mélange et le blanc, ce qui est une réduction de 2 cts par boisseau. Les pois quotons à 58 cts pour le blanc. Les ventes de la semaine se sont élevées à environ 8,000 sacs.

AVOINE & SON—Nous enregistrons une nouvelle diminution dans les prix. Les derniers transactions ont été faites de 40 @ 34 cts le boisseau pour le St-Louis. [illegible]

FOIN—Il n'est arrivé qu'une petite quantité de foin. [illegible]

PORC—Le marché a été peu animé, mais les prix ont été fermes à nos dernières quotes. Les transactions peu importantes; [illegible] La dernière vente de rance à été faite à $16 le baril.

BŒUF—Les prix en détail sont comme suit: mess, de $14 50 @ $15 le baril; de $7 50 @ $8 le demi-baril, et prime, de $13 50 @ $14 50 le baril. Il ne s'est pas vendu de gros lots.

GRAISSE—La demande de graisse est meilleure et nous avons à rapporter la vente pendant la semaine de 1,000 barils en tierçons et 1,400 barils à ce qui est rapporté; la plus grande partie, 11¾ cts la livre pour le prime; [illegible] pour de petits lots. Ces conditions particulières qui ont rapporté davantage.

JAMBON FUMÉ—Le marché n'a pas changé; la demande a été modérée et les ventes se sont élevées à 200 tierçons qui ont été pris à 9¾ cts pour le plain-cotés, et 13 @ 13½ cts la livre pour les glacés. Le jambon préparé de premier a quoté est quotée 12 @ 13 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de l'Ouest a été ferme à cause du petit nombre d'arrivages. L'on cite 150 barils à 29 @ 26 cts la livre. Nous quotons de 12½ @ 14 cts la livre pour le fromage de l'Ouest, qui est rare et les ventes en sont faites généralement à 9 @ 9 cts.

RIZ—Il n'y a presque pas de riz sur le marché.

SEL—Les transactions continuent en sel de seconde main de $1 @ $1 30 cts le sac pour le gros et le fin, livré librement; [illegible]

CAFÉ—Le marché est composé de 300 sacs Rio à 8¾ cts la livre pour les lots tels et 9¾ cts pour les petits.

CHANDELLES—Les principales ventes a été de 100 boites de chandelles de l'Étoile à 29 ¾ cts la livre.

SUIF—Il ne s'est fait aucune transaction dans ce marché depuis plusieurs semaines.

HUILE DE GRAISSE—Nous avons signalé au petit nombre de ventes pendant la semaine à 65 cts le gallon pour le lin.

WHISKEY—Les demandes sont limitées et les transactions de la semaine consistent principalement en petits lots [illegible]

CHAUX—La seul chargement qui se soit vendu cette semaine consistait en 404 barils de l'Ouest, au mouvement de $1 35 le baril. [illegible] pour celle de l'Ouest.

PLOMB—La dernière vente s'est opérée à $4 50 les cent livres pour les barres mines.

CHANVRE—Nous quotons le chanvre pourri par la rosée de $95 @ $96, mais il n'y a pas eu aucune transaction.

SALPETRE—Le marché est encore languissant et les détenteurs demandent 9 à cts.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—Au commencement de la semaine nous avons signalé la vente d'un lot mélangé de 100 rouleaux de corde du Kentucky à 13 cts, la seule importante qui se soit opérée. 30 balles de toile d'emballage ont été rapportées 12¾ cts la yarde. Les détenteurs demandent généralement de 13¼ @ 13½ cts pour la toile d'emballage du Kentucky et de 6 @ 6¾ cts pour la corde.

CHANGE—Le marché a été ferme pour les billets étrangers et américains. Ces derniers ont quelque peu augmenté. Nous quotons aujourd'hui:

Sterling, 110½ @ 110¾.

Francs, 5f. 12½ @ 5f. 17½.

New-York, 60 jours, ⅛ @ 1 p. c d'esc.

Chèques, ⅛ p. c. de prime.

FRET—Ce marché a été très calme, et nous n'avons cette semaine aucun affrètement important à signaler. Un navire a été affrété pour Liverpool à 30 s. pour le tabac.

Nota—Nos quotes sont nominales.

SUCRE de la Havane—1200 caisses brun, jaune et blanc, en magasin, à vendre par
14 août   R. CAHUZAC & CO. 30 Vieille Levée

CIGARES—120,000 cigares de la Havane de diverses marques, en débarquement du brick N. H. McKay, de la Havane, à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
14 août   30, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—425 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick N. N. McKay, à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
14 août   30 Vieille Levée

SUCRE—104 caisses sucre de la Havane blanc, jaune et brun, en débarquement de la goélette Mary Elizabeth, à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
14 août   30 Vieille Levée

VIN ROUGE—48 barriques vin rouge en débarquement du navire Flora, de Bordeaux, à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
14août   30, Vieille Levée

BOIS DE TERRE—Les prix les plus élevés seront payés pour les bois de terre de 150, 20 et 40 acres, par
COCHRAN & CO,
14 août   11, rue du Camp

CIGARES de la Havane—73,400 cigares des meilleures marques, assorties, en débarquement du brick Mary Elizabeth, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO, importeur, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.   14août

EPICES—100 sacs.
CIGARES—Un grand assortiment de la Havane.
VIN DE PORTO—30 quarts de barriques.
WHISKEY Monongahela et Bourbon—300 barils.
SCEAUX PEINTS pour le marché.
HUILE de Palmacristi—Rhum de la Baie, etc., à vendre par   E. J. HART & Co,
14août   79 Tchoupitoulas

HUILE d'Espagne supérieure—300 jarres.
Cigares de la Havane—41,000 des marques Cabana et La Fé, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par   B. VAILS,
14 août   73, rue des Magasins

UN Moulin à Scie à vapeur de la force de 25 chevaux, avec transmission pour une grande scierie à mouvement alternatif, chaudières à 3 bouilleurs, moulin à volonté, et avec transmission pour une scie circulaire et machine à raboter et à assembler les planches, à vendre par   BRUGUIERE & CO,
6, Bienville.

Genièvre de Hollande de la marque [illegible] consignée, qui [illegible] & Co.
13 août   J. B. [illegible] 46, rue [illegible]

Tuiles aux Paris, [illegible] York, à vendre par   A. [illegible] & Co.

[illegible]

50 [illegible] barriques vin rouge [illegible] pour familles.
[illegible]

[illegible]

MM. Beard & May vendront aujourd'hui, à la Rotonde de la Bourse St-Louis, à midi, une maison en bois, confortable, dans la rue St-Thomas, près la rue Annunciation, appartenant à la succession de Thomas Rea. Plusieurs esclaves seront vendus en même temps sans réserve.

Décédé hier matin à 6 heures, WILLIAM MOORE, de cette ville. Les parents et amis du défunt et ceux de sa famille, sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures du soir. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, rue des Ursulines, entre Remparts et St Claude.

Les amis et connaissances des familles dame veuve J. K. Kerr, Robert et Charles Kerr, E. A. Michel et Jules et Victor Bénit, sont priés d'assister au service funèbre qui sera célébré lundi prochain, 16 du courant, à sept heures et demie du matin, à la Cathédrale St Louis, en mémoire de feu VICTOR KERR, sans autre invitation.

14 août—2f   De la part de sa veuve.

Décédée, lundi, 9 du courant, à la Baie St Louis, SERAPHINE TANNERET, fille de M. EMILE TANNERET.

AVIS.

LE soussigné étant de retour en cette ville, a repris la gestion de ses affaires et a révoqué les pouvoirs qu'il avait donnés à M. Domingo Fatjo.
Nlle-Orléans, 14 aout 1852.
14août—1f   D. CASAS.

LA société qui a existé en cette ville sous la raison Hoffman & Hagli, pour l'exploitation du café connu sous le nom de "CRESCENT COFFEE HOUSE" est dissoute par consentement mutuel des parties.   14août—3f

EN débarquement du navire Flora, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
15 caisses fruits au jus de Toyaumeux [illegible]
15 do do do
12 barriques vin rouge St Emilion pour familles.
15 do do de vieux.
15 do do do
10 do do do
150 caisses do St Estèphe et Haut Brion, vieux
2 boucauts bouchons en sacs de 500.
NUMA LACOSTE,
14août   147, Royale

EN débarquement de la barque Flore, de Bordeaux:
30 barriques vin Cantenac Médoc,
30 do Haut Talence,
30 do Queyries,
500 caisses de 12 bouteilles vin St-Julien,
[illegible]
[illegible]

AVIS.—Si le capitaine ni les consignataires ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la goélette de Vénézuéla, JOSEPHINA, de Vera-Cruz.   14 août—3

Ni le capitaine ni le consignataire de la goélette française MARIE-LAURE-JULIE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.   10 août

Avis.—Ni le capitaine ni le consignataire de la barque suédoise FLORA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ladite barque.
12 août—5f   W. F. VREDENBURGH & Co.,
26, Vieille Levée

Les consignataires de marchandises par la barque suédoise FLORA, de Bordeaux, capitaine Petersen, sont priés de retirer leurs permis d'ici à cinq jours, sinon leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et périls.
W. F. VREDENBURGH & Co.,
12 août—5f   29, Vieille Levée

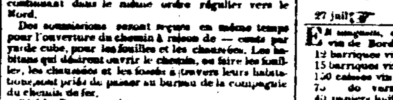

AUX CONTRACTEURS DE CHEMINS DE FER.

DES propositions cachetées seront reçues depuis le 16 aout jusqu'au 1er lundi de septembre prochain, au bureau de la compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, No 18 Commercial Place, pour les ouvrages et matériaux suivans, savoir:

Pour couper et éclaircir le bois à partir de la ligne du chemin de fer, cent cinquante pieds de large, commençant à la Nouvelle-Orléans, sur une distance de quarante six milles jusqu'au terrain élevé au nord de la passe Manchac. Les soumissions seront faites pour tant l'acre. [illegible] en sections d'un mille chacune commençant à la Nouvelle-Orléans. Le 1er de la commencant dans le même ordre régulier vers le Nord.

Des soumissions seront reçues en même temps pour l'ouverture du chemin à raison de — cents par verge cube, pour les fouilles et les chaussées. Les fossés qui devront ouvrir le chemin, ou faire les fouilles, les chaussées, et les fossés à travers leurs habitations seront priés de se présenter au bureau de la compagnie du chemin de fer.

BOIS—Des propositions seront reçues en même temps pour trente mille poutres, de dix pouces carrés et de vingt-cinq à trente pieds de long. Lesdites poutres doivent être du meilleur bois de pin jaune et exempt d'aubier sur une longueur de quinze pieds d'une des extrémités. Aussi—Cent vingt mille pieds courans de poutres (scantling) d'un pied en carré de pin jaune ou de cypre et ayant 6 pieds et 10 pouces de large et vingt quatre, vingt-huit ou trente deux pieds de long. Lesdits poutres et poutrelles devront être livrés en quantités égales pendant les mois de novembre et d'avril prochain inclusivement et aux endroits suivants:—Un quart sur le rivage méridional du lac Pontchartrain; un quart à la passe Manchac aud. près du lac Maurepas; un quart à la passe Manchac sur les bords du lac Maurepas, et le reste à un point sur les terres hautes, où le chemin quitte les cyprières. Les propositions seront reçues à raison de — cents par pied cube, ou par poutres que pour les poutrelles.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie du chemin de fer.

N. B.—Des propositions seront aussi reçues entre le 1er septembre et le 1er lundi d'octobre prochain, pour défricher et éclaircir et ... [illegible] ... Cette section se compose exclusivement de terres hautes.

JAMES ROBB, président.
16 juill—1m 6 sep   JOHN CALHOUN, secrét

Aux passagers pour l'Est.

Le beau steamer à double machine JENNY BEALLE, capitaine Stone, partira de Mobile tous les mercredis matin, à l'arrivée du bateau de la malle de la Nouvelle Orléans, pour Montgomery. Le Jenny Bealle pourra faire régulièrement ses voyages en tout temps, car il ne tire que peu d'eau.
—AUSSI:—
Le beau steamer neuf à double machine ISABELLE, capitaine Miller, partira de la Mobile tous les vendredis matin à l'arrivée du bateau de la malle pour Montgomery. Pour la sureté, la vitesse et le comfort, ces bateaux ne peuvent être surpassés, et les voyageurs peuvent être assurés que ces bateaux partiront comme il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à
R. GEDDES, agent, Nouvelle Orléans.
17 juill—30   M. WARING & Co.   Mobile

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Crescent.

DES soumissions pour emprunt sur propriétés foncières améliorées et situées, conformément à la charte, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, seront reçues à ce bureau jusqu'au 14 d'août prochain.   THOMAS A. ADAMS, Président.
4 août   10   C. MANSONI Secrétaire

A vendre d'ici au premier septembre prochain.

NOTRE sieur U. LAROUSSINI se trouvant obligé de s'absenter par ordre de son médecin, nous offrons en vente l'un ou l'autre de nos deux magasins, qui sont sans contredit des mieux achalandés et des mieux situés de la ville.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée et encoignure Bienville et Poydras
P. S.—Vu la détermination qui précède nous nous annonçons dès aujourd'hui à vendre au prix coûtant, dans le but de diminuer nos marchandises pour en rendre le déménagement plus facile et moins coûteux.   2 août—1m

A. STURZENEGGER & ETTENGO.

44, rue Bienville, encoignure Chartres.

VIENNENT de recevoir en débarquement des navires E. E. Sumner et Québec, et offrent à la vente aux prix de [illegible]
9 caisses contenant un riche assortiment en bas, [illegible]
[illegible]

Bottes et Souliers.—En débarquement [illegible]
JOHN G. GOULD & Co,
[illegible]

A. HERNANDEZ,
ESPAGNOL No 480,
Au dessous de l'Hotel Saint Louis,
[illegible] des [illegible] les jours [illegible] de la HAVANE. [illegible]
A. HERNANDEZ,
30 [illegible] rue Royale, au-dessous de l'hotel St Louis

AVIS.

Le porteur d'un certain billet hypothécaire de la [illegible] de $125, daté et endossé par le soussigné, [illegible] 1er février 1851, et payable deux ans [illegible] au bureau de la [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans pour en recevoir le paiement.
J. O. [illegible]

EN débarquement de la barque Flore, de Bordeaux [illegible]
[illegible]
A. F. FERAUD & Co.,
[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Barque Queen Victoria, Tuson, pr Hull
Goëlette Calypso, Crédit, pr Mobile

Arrivés Hier.

Barque Cuba, Smith, de St Jago de Cuba
Brick Mary Elizabeth, McDonald, de la Havane
Goëlette J. R. McKay, Bowers, de la Havane
Josefina, Puchon, de Vera Cruz

STEAMBOATS

Steamboat Natchez No 2, Leathers, de Vicksburg, avec chargement de coton, riches, &c.

Steamboat Dr Becky, Ure, de Bayou Sara—pas de chargement.

Steamboat Texas, Woodworth, de Shreveport, avec un chargement de coton nouveau.

Steamboat Pacific, Fithian, de St Louis, avec un chargement de farine, coton, suif, viandes salées, porc, plomb, tabac, &c.

Montant le Fleuve:

Trois navires—noms inconnus.

Ports Etrangers.

Liverpool, 28 juillet—Arrivé, Miss Greenman, Sylvanus de N-Orléans; 20, Constitution, Wheeler, do.

Passé à Deal, 22 juillet—Hermann, de la N-Orléans pour Anvers.

A la hauteur de Dungenes, 17 juillet—Columbia, Gorham, de la N-Orléans pour Hâvre.

Arrivé au Texel, 18 juillet—Hayden, Hatch, de la N-Orléans.

Arrivé à Cronstadt, 19 juillet—Cornelia, Blanchard, de la N-Orléans.

Arrivé à Gottenburg, 24 juillet—Tomaso, Barstow, de la N-Orléans.

Havre, 19 juillet—Arrivé, New-England, Manson, de la N-Orléans; Dirigo, Cooper, do.

Bremen, 11 juillet—Arrivé, E H Walls, Porterfield, de la N-Orléans; Hillsboro, Anderson, du New-England.

Port Mahon, 6 juillet—Arrivé, Artemon, Conde, de la N-Orléans.

LISTE DES NAVIRES

En chargement pour la Nlle-Orléans.

HAVRE.

Navire Olympus, Wilson	partant le 20 juillet
Navire Eastern Queen, Ross	partant le 1 août
Navire Isabel Rapp, Williams	parti le 21 juillet
Navire Duguesne, Williams	parti le 5 juillet
Navire Galena, Lowrie	parti le 20 juillet
Navire Wandsda, Hodges	en partance
Navire Old England, Lovell	partant le 20 Aout

BORDEAUX.

Navire Oceanide, Leslo	parti le 20 Juin
Navire Susan, Carver	parti le 22 Juin
Navire Duguesne, Malcart	parti le 2 Juin
Navire Utah, Mayo	parti le 14 Juin
Navire Elise, Tarbox	parti le 28 Juin
Navire Louise Otta, Moss	chargeant le 10 Juin
Navire Vermont, Blanchard	chargeant le 3 Juillet
Navire Archibald	chargeant le 3 Juillet
Navire Oceana, Stephenson	chargeant le 11 Juillet

MARSEILLE.

Navire Tobeaux, Coudes	chargeant le 20 Juin
Navire Montreal, Curtis	chargeant le 4 Juin

LA ROCHELLE.

Navire A G Hill, Curtis	parti le 4 Juin

NANTES.

Navire Lancaster, Oliver	chargeant le 10 Juin

BARCELONE.

Navire Modesta, Guibert	parti le 20 Juin

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui

Biloxi	St Charles, Post	4 h P M
Watering Places	Ophelia, Grice	4 h P M
Covington	Lenora, Duncan	2 h P M
Donaldsonville	Music, Streck	9 h A M
Williamsport	E D White, Brady	5 h P M
Baton	Fashion, Fagot	9 h A M
Vicksburg	Natchez No 2, Leathers	5 h P M
Attakapas	Anna No 2, Labarthe	12 h M
Rivière Rouge	Post Boy, Crooks	5 h P M
Mobile	Oregon, Hoirs	12 h M
Watering Places	California, Ensign	5 h P M
St Louis	L M Kennet, Cable	5 h P M
St Louis	John Simonds, Baleide	5 h P M

Départs de Dimanche

Bayou Sara	Dr Batey, Wilson	9 h A M
Watering Places	Ophelia, Grice	8 h A M
Galveston	Louisiana, Lewless	9 h A M
Mobile	Florida, Grant	12 h M

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 5 août 1852.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour, les préambules et résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu que la mort de Christopher Adams Jr a créé une vacance parmi les Commissaires élus le 3 mai 1852, pour mettre à exécution les clauses de l'acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens" passé le 10 mars 1852. En conséquence,

Il est résolu, qu'une assemblée des actionnaires de la dite Banque aura lieu à la maison de banque le 1er jour de septembre prochain, pour l'élection par les dits actionnaires, d'un Commissaire pour remplir la dite vacance.

Les actionnaires sont priés de venir personnellement ou de se faire représenter.

Par ordre.   HENRY PEYCHAUD,
6août—6t   Caissier pro tem

Habitation à vendre.

UNE HABITATION située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant dix arpents de face sur 80 arpents de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une sucrerie, un moulin à scie, une maison de résidence, les cabanes à nègres, magasins, etc. etc. et la récolte sur pied, consistant en 105 arpents de plants de cannes et de maïs, 60 arpents de cannes et de souches et 100 arpents de souches de la deuxième année.—Avec les animaux, les instruments aratoires et autres objets, etc., etc., et quarante-six esclaves.

Aussi UNE HABITATION dans la paroisse St Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à une distance d'environ 31 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant 16 arpents, plus ou moins, de face, sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur, ainsi qu'une certaine portion de terre située derrière ladite habitation, mesurant 344 acres,—et soixante douze esclaves.

Pour les termes et conditions, s'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane.
HY. PEYCHAUD.
9 août   Caissier pro tem.

PHARMACIE.

ON désire se procurer pour une pharmacie située dans le carré de la ville, un bon pharmacien chimiste qui pourrait se présenter avec de bonnes recommandations, trouvera à s'employer avantageusement en s'adressant au bureau de l'Abeille.   3aout

Grand Magasin à louer pour le 1er octobre prochain.

Le vaste magasin à 5 étages, No 21 rue de la Vieille Levée, ayant 166 pieds de profondeur et donnant sur la rue Clinton, sur 25 pieds de large occupé par R. Turpin, esq.
Propriétaire à   JOS. BIFFLARD
8août—1mdps   21 Magasins

A Louer.

Quatre grands et beaux Appartements au 1er étage, avec balcon, No 22, rue St Louis—S'adresser au magasin au-dessous.
5août   F. ROUMIEU

A louer—Une maison et dépendances, formant l'encoignure de rues Rousseau et Philippe, quatrième district.
Pour les conditions, s'adresser à
CHARLES CAVAROC,
9 aout—6 f   30, rue Bienville

A louer—Une maison de maître à deux étages, avec une belle cour, cuisine haute, etc, située rue Esplanade, No 27, troisième district.
Pour les conditions, s'adresser à
CHARLES CAVAROC,
9 aout—6 f   30, rue Bienville

A LOUER—Le bel établissement connu sous le nom de Hollbrook Saloon, rue St-Charles, No 97. S'adresser à F. Filleul, avenue rue Toulouse, No 57.

DISSOLUTION—La société Loison & Silvestre est d'un commun accord dissoute à partir de ce jour.
FRED. LOISON reste chargé de la liquidation et continue en son nom les mêmes affaires de commission.
Nlle-Orléans, 31 juillet 1852.
FRED. LOISON.
L. E. SILVESTRE DE LA FERRIERE.

Fred. Loison continue à la Nouvelle-Orléans les affaires de commission qui avaient été jusqu'à présent conduites par l'ancienne maison Loison & Silvestre.
Nlle-Orléans, 1er août 1852.
5août—   FRED. LOISON.

Société.

LES soussignés ont formé, à dater du 1er juillet, une société sous la raison de Lanaux & Reine, pour les affaires de commission.
THEODORE LANAUX.
21 juil—1m   ALCESTE REINE

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de KERR & POINCY, pour la transaction des affaires de navire et de commission.
ROBERT KERR.
12 aout—1m   ARTHUR POINCY

EN débarquement de la barque Arthur de Bordeaux
40 barriques vin rouge St. Estèphe.
60 do do St Estèphe do
60 do do St Julien do
44 do do Montferrand do
150 caisses de 12 bouteilles vin rouge Médoc.
A vendre par   V. & E. MAUXAN

A VENDRE en débarquement de la barque Arthur, mouillée entre les deux marchés.
75 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles.
[illegible]   BOYER FRERES

EN débarquement du navire Flore, de Bordeaux, 50 barriques vin rouge pour familles, à vendre par
P. BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3e district

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux No 3, en débarquement du navire Romain, à vendre par
AVET BROTHER
12 jt   Encoignure Bienville et Vieille Levée

LE soussigné informe ses pratiques et le public qu'il vient de recevoir de Bordeaux ses propres vins et ses marchandises. Il vendra à bon marché et en détail vins, huiles, biscuits, fruits, vinaigres, eaux-de-vie, liqueurs, moutarde, [illegible] gâteaux. Il [illegible] à prix réduits.—A vendre à bon marché grande baignoire en cuivre étamé.
J. B. DUCLE,
27 juill   14, rue St Louis

EN débarquement du navire [illegible] vin de Bordeaux bon ordinaire.
12 barriques vin supérieur pour familles.
15 barriques vin de St-Margaux supérieur.
15 barriques vin rouge diverses marques.
75 do vermouth de La Scaly Fils & Cy.
40 paniers huile d'olive grandes bouteilles.
60 do do do petites do
10 paniers vin Muscat Frontignan.
14 balles de 20,000 chaque bouchons fins.
4 balles de 15,000 [illegible] chaque bouchons fins.
1500 cruchons à cureçao;
50 paniers bouteilles vides de 22 onces.
A vendre par   ANT. GIRAUD,
9 aout   46, Vieille Levée

GRAISSE—100 barils de Cumbins, Hurst & Son et Tobias, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO.
11at   15, Tchoupitoulas

JAMBONS—30 tierçons de Stagg & Shays, en magasin et à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO,
11at   15, rue Tchoupitoulas

FARINE—300 barils de première qualité, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO,
11at   15, rue Tchoupitoulas

BŒUF mess—250 barils de 400 livres, de Davis & Usbors, mess de 1re qualité, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO,
11at   15, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—1000 tierçons et 250 barils en magasin et à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO,
11at   15, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire E. E. Sumner, à vendre—2 caisses cuirs vernis, et vaux cirés.
A. STURZENEGGER & ETTENGO
10 aout   44, rue Bienville enc. Chartres

AMANDES de Majorque—30 barils importation récente, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10 aout—3f   Nos 13 et 15, rue St-Louis

VINS de Cherry et de Madère—Cent quarts et huitièmes, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10 aout—3f   Nos 13 et 15, rue St Louis

SUIF français—30 caisses chandelles suif moulé, vendable pour la coiffure, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10 aout—3f   Nos 13 et 15, rue St Louis

Vin de Tarragone—40 barriques, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10 aout—3f   Nos 13 et 15, rue St Louis

SAVON—1000 caisses de différentes marques à vendre par   QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10 aout—3f   13 et 15, rue St Louis

COUVERTURES blanches—Une balle couvertures blanches grandes et belles, à vendre pour clore une consignation par   LOISON & SILVESTRE,
10 aout   en liquidation, 24 rue de la Douane

PARAPLUIES et ombrelles—Une caisse à vendre pour clore une consignation, par
LOISON & SILVESTRE, en liquidation,
10 aout   24, rue de la Douane

SAVON—500 boites de Hill première qualité, pour famille, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
13aout   29 Vieille Levée

HUILE DE BALEINE—[illegible] arrivée, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
13aout   29 Vieille Levée

GINGEMBRE—[illegible] à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
13aout   29, Vieille Levée

ATTENTION par le navire Tabasco, de Marseille et à vendre par le soussigné.
100 barriques vin rouge supérieur Bergasse.
100 caisses Vermouth, Noilly Pré.
150 do sucre de Candie,
300 do vin muscat Frontignan.
J. LANATA
11, Jefferson, 19 Toulouse

VIN blanc—25 demi-barriques vin blanc, 6 demi-barriques Haut Chateau St-Denis, 42 demi-barriques Haut Sauterne, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13 aout   17 et 19, St Louis

F. FRIES, a l'honneur de prévenir les habitants de la ville et de la campagne qu'elle vient d'ouvrir un magasin de la rue Royale à ce lieu rue de Chartres No 54, entre Bienville et Conti.   6 aout

Cheveux français, sans couleurs.
En scaux, soie et coton.
A vendre au magasin de nouveauté de
F. JAUFROID,
No 62, rue de Chartres.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON, le mulâtre WILLIAM WHITE, âgé d'environ 28 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, teint clair, bégayant lorsqu'il veut parler vite.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une prison de l'Etat.
PIERRE POUTZ,
9aout   23, rue Douane.

$20 de récompense.

SERONT données à quiconque logera dans une des geoles de cette ville la griffonne ELIZABETH; elle est âgée de 25 ans, taille de deux pieds 3 pouces environ, les dents blanches, les [illegible] cheveux, les pommettes saillantes et le nez aquilin; elle parle anglais et peu le français.
Pour les renseignements, s'adresser à
ROUMIGNY & GANUCHEAU
13 aout   [illegible] Vieille Levée

Bottes, Souliers et Brodequins.
125 douzaines en débarquement des navires Zero et Emma Lincoln, à vendre à des prix libéraux, par   G. W. DUNBAR,
[illegible] rue des Magasins

GRAINS.
Un assortiment frais de graines d'ognon [illegible] de Chartres.
GAY & NELSON,
[illegible]

VIN. [illegible] en débarquement de la barque Flora, de Bordeaux [illegible]
E. [illegible] rue Conde

VIN en [illegible]
[illegible]